



CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL SESSION 2016 Spécialités : ADMINISTRATION GENERALE, GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL, ANIMATION, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le concours d'attaché territorial 2016 a été organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I - Concours d'attaché territorial

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 19 avril au 19 mai 2016
Période de retrait des dossiers	Du 19 avril au 11 mai 2016
Date limite de retour des dossiers	Le 19 mai 2016
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	Le 24 novembre 2016
Réunion de jury d'admissibilité	Le 9 février 2017
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 21 au 23 mars 2017 et du 27 au 30 mars 2017
Réunion de jury d'admission	Le 26 avril 2017

B – Inscriptions

Le concours externe est ouvert, pour 50% au moins du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.

Le concours interne est ouvert, pour 30 % au plus du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours dans chaque spécialité concernée, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.

Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces activités.

Pour information, l'instruction des dossiers d'inscription des candidats inscrits au troisième concours est la dernière organisée sous cette mouture, la **loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté venant modifier l'article 36** de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée.

7 587 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 19 avril et le 11 mai 2016.

Sur les 6 452 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 19 dossiers ont été refusés car envoyés hors délais (c'est-à-dire après le 19 mai 2016, cachet de la poste faisant foi).

90 candidats n'ont pas été admis à concourir, principalement pour les motifs suivants :

- Concours externe : condition de diplôme non remplie.
- Concours interne : condition de durée de service public ou de position d'activité non remplie.
- 3^{ème} Concours : nature et niveau des missions des activités professionnelles privées ne correspondent pas au niveau des missions confiées à un attaché territorial.

54 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, **6 308 candidats ont été admis à concourir**, répartis comme suit selon les spécialités, pour 271 postes au total :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)							
	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administration générale	2 087	33,08 %	2 287	36,26 %	238	3,77 %	4 612	73,11 %
Gestion du secteur sanitaire et social	248	3,93 %	469	7,43 %	42	0,67 %	759	12,03 %
Animation	118	1,87 %	213	3,38 %	27	0,43 %	358	5,68 %
Urbanisme et développement des territoires	369	5,85 %	184	2,92 %	26	0,41 %	579	9,18 %
TOTAL	2 822	44,74 %	3 153	49,98 %	333	5,28 %	6 308	100 %

Parmi ces candidats, 25 candidats ont été admis à concourir sous réserve de la production, à la date de la 1^{ère} épreuve (soit le 24 novembre 2016), d'une (ou des) pièce(s) justificative(s) manquante(s) à leur dossier d'inscription.

Aucun de ces 25 candidats n'était présent le jour des épreuves.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 271, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Administration générale	112	58	26	196
Gestion du secteur sanitaire et social	20	11	7	38
Animation	8	3	2	13
Urbanisme et développement des territoires	13	7	4	24
TOTAL	153	79	39	271

D- Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Administration générale	18.63	39.43	9.15
Gestion du secteur sanitaire et social	12.4	42.63	6
Animation	14.75	71	13.5
Urbanisme et développement des territoires	28.38	26.28	6.5

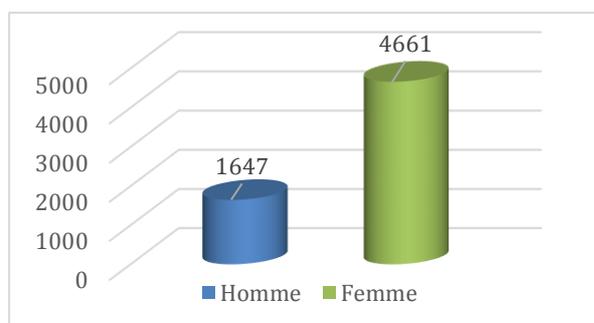
La sélection est plus forte en interne pour toutes les spécialités, excepté pour la spécialité « urbanisme et développement des territoires ».

II – Candidats

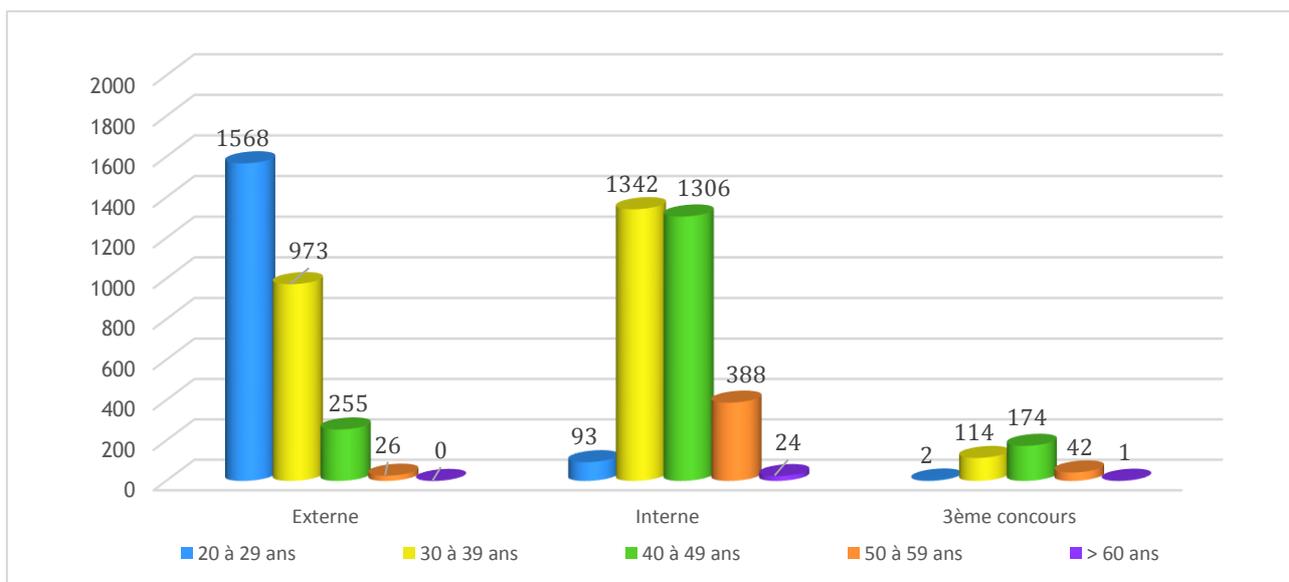
A - Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	2 367	5 784 Soit 91,70 % des convoqués domiciliés dans le Grand-Ouest
Pays de la Loire	1 857	
Normandie	1 560	
Hors Grand-Ouest (dont 47 dans les DOM TOM)	524	Soit 8,30 % des convoqués domiciliés Hors Grand-Ouest

B - Répartition hommes-femmes



C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 36 ans.

III – Epreuves écrites d’admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 novembre 2016 dans 6 centres répartis dans le Grand-Ouest comme suit : BRUZ (35), LANESTER (56), SAINT-LO (50), YVETOT (76), VAL-DE-REUIL (27), NANTES (44) et aux Centres de Gestion d’Ille et Vilaine, du Morbihan et de Seine-Maritime pour les candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 6 308 candidats admis à concourir, **3 750 étaient présents aux épreuves écrites** soit un **taux d’absentéisme de 40,55 %**.

Pour information, 6 602 candidats avaient été convoqués à la session 2014 de ce concours, 4 003 étaient présents (39,37 % d’absentéisme).

SPECIALITES	EXTERNE			INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Candidats admis à concourir	Candidats présents épreuve de composition	Candidats présents épreuve de note	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Candidats admis à concourir	Candidats présents
Administration générale	2 087	1 031	1 020	2 287	1 520	238	163
Gestion du secteur sanitaire et social	248	131	131	469	333	42	32
Animation	118	56	56	213	152	27	20
Urbanisme et développement des territoires	369	177	176	184	119	26	16
TOTAL	2 822	1 395	1 383	3 153	2 124	333	231
Taux d’absentéisme		50,56 %	50,99 %	32,63 %		30,63 %	

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction.

La période de correction s’est déroulée sur 5 semaines, du 1^{er} décembre 2016 au 5 janvier 2017.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l’objet d’une double correction. Au total, 170 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat.

1 – Epreuves du concours externe

a) Epreuve de composition

Le libellé réglementaire de l’épreuve écrite est le suivant : Composition portant sur un sujet d’ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d’apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l’analyse et à l’argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Durée : 4 heures; coefficient 3

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	1 031	9,37	18,00	1,00	44
Gestion du secteur sanitaire et social	131	7,29	14,50	1,50	24
Animation	56	7,26	13,50	1,00	10
Urbanisme et développement des territoires	177	9,72	17,00	3,00	1
TOTAL	1 395	9,13	18,00	1,00	79

836 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 59,93 % des candidats présents.

79 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 5,66 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats:

Le sujet est clair, d'actualité, parfaitement conforme au cadrage de l'épreuve et son niveau de difficulté correspond bien au grade d'attaché.

Sa non-technicité rend le sujet accessible aux candidats externes, et la formulation sous forme de question favorise l'identification des problématiques et des enjeux.

Globalement, les candidats ont respecté la forme attendue (introduction, développement et conclusion) et les devoirs sont assez bien rédigés avec une expression correcte, même si les fautes d'orthographe et de grammaire sont encore trop nombreuses dans certaines copies. Les candidats sont nombreux à avoir été formés sur les textes récents et l'actualité juridique. Toutefois, les correcteurs décèlent un manque, voire une absence de connaissances historiques liées à la décentralisation.

D'une manière générale, les candidats manquent souvent d'analyse et de recul, et ont du mal à sortir de la description des lois et des compétences. Trop peu de candidats citent des exemples précis pour illustrer et argumenter leurs propos.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- travailler l'analyse et la problématisation du sujet afin de rédiger correctement l'introduction.
 - d'approfondir leurs connaissances juridiques et de s'imprégner des publications spécialisées traitant des problématiques territoriales.
 - bien se positionner en tant que futur cadre d'une collectivité territoriale.
-

b) Epreuve de note

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème rencontré par une collectivité territoriale (dans la spécialité choisie).*

Durée : 4 heures ; coefficient 4

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	1 020	9,32	17,50	1,00	26
Gestion du secteur sanitaire et social	131	9.60	14,00	4,50	1
Animation	56	10,36	15,00	3,00	5
Urbanisme et développement des territoires	176	9,53	17,00	2,00	7
TOTAL	1 383	9,43	17,50	1,00	39

761 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 55,02 % des candidats présents.

39 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 2,82 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats (par spécialité):

Spécialité administration générale :

Le sujet est d'actualité, en cohérence avec ce qu'on peut attendre d'un futur attaché territorial.

Il ne présente pas de difficulté particulière, notamment concernant la lecture des différents documents du dossier qui sont très accessibles (aucun document technique ou juridique), et ne nécessite pas de connaissances « métiers » particulières.

Le caractère financier du sujet fait qu'il est suffisamment large pour permettre aux candidats juristes ou littéraires de bien appréhender les enjeux de mise en œuvre de l'action publique locale.

Le niveau des copies est assez hétérogène. Les correcteurs constatent dans l'ensemble un problème de méthodologie évident pour un grand nombre de copies (forme de la note, introduction, annonce du plan...). Les candidats qui maîtrisent l'exercice de la note ont, par contre, souvent du mal à se projeter de manière opérationnelle, et traitent le sujet avec un manque d'analyse en se contentant de lister les idées. Les candidats n'exploitent pas suffisamment les documents pour illustrer leurs propos.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- lire attentivement la commande ;
- d'approfondir leurs connaissances de l'environnement territorial ;
- se positionner en professionnel et garder toujours en mémoire que la note doit être une aide à la décision.

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social :

Le sujet est conforme au cadrage de l'épreuve.

Les correcteurs constatent des devoirs correctement structurés dans l'ensemble (annonce de plan, parties identifiées...), toutefois les problématiques sont rarement identifiées. Le contenu des devoirs reste souvent superficiel et les documents du dossier sont insuffisamment exploités.

Les candidats ont pour la plupart compris la commande mais n'ont pas su restituer le sujet dans le contexte d'une collectivité territoriale. Beaucoup de copies établissent un « catalogue », un « état des lieux », sans prendre en compte le contexte du CCAS.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- veiller à bien reformuler le sujet dans son contexte dans l'introduction
 - bien utiliser tous les documents.
-

Spécialité animation :

Le sujet ne présente aucune difficulté particulière et le dossier est plutôt facile à lire.

Le niveau est assez moyen mais relativement homogène. Les correcteurs ont relevé quelques très bonnes copies cependant, tant sur le fond que sur la forme.

La différence de notation s'est faite surtout sur la forme, car le dossier a été bien appréhendé par un grand nombre de candidat.

Les correcteurs conseillent aux candidats de

- veiller à bien exploiter les documents : certaines copies ne font pas du tout état des exemples cités dans le dossier ;
 - lire attentivement la note de cadrage de l'épreuve, en amont ;
 - soigner la forme du devoir.
-

Spécialité urbanisme et développement des territoires :

Le sujet, sans difficulté particulière, est très clair et explicite, et d'une grande actualité.

Le dossier est dense, mais d'une lecture très facile.

Les correcteurs ont observé quelques bons candidats maîtrisant bien l'exercice de la note, tant sur le fond que sur la forme, mais également beaucoup de copies démontrant toutefois une insuffisance de préparation et une méconnaissance des modalités de présentation de la note.

Les candidats n'ayant pas obtenu la moyenne sont souvent ceux qui ont des lacunes sur le plan méthodologie, le sujet étant bien compris dans l'ensemble.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- travailler la méthodologie (introduction, problématisation et opérationnalité),
 - consacrer du temps à l'élaboration d'un plan « accrocheur »,
 - veiller de manière constante à l'expression et à l'orthographe,
 - se mettre véritablement à la place du destinataire de la note, afin de mieux comprendre les attentes.
-

2 - Epreuve du concours interne et du 3ème concours.

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *Rédaction, à l'aide d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (dans la spécialité choisie).*

Pour chaque spécialité, les sujets sont communs au concours interne et au troisième concours.

Durée : 4 heures ; coefficient 4

Résultats de cette épreuve :

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	1 520	9,04	18,00	0,50	109
Gestion du secteur sanitaire et social	333	9,54	16,00	1,50	19
Animation	152	9,73	17,00	1,00	7
Urbanisme et développement des territoires	119	9,58	16,00	1,00	5
TOTAL	2 124	9,20	18,00	0,50	140

1 170 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 55,08 % des candidats présents.

140 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 6,59 % des candidats présents.

TROISIEME CONCOURS

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	163	9,85	17,00	1,00	4
Gestion du secteur sanitaire et social	32	9,30	16,50	5,50	0
Animation	20	9,65	16,50	3,50	1
Urbanisme et développement des territoires	16	9,34	14,00	5,50	0
TOTAL	231	9,72	17,00	1,00	5

113 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 48,92 % des candidats présents.

5 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 2,16 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats (par spécialité) :

Spécialité administration générale :

La thématique du sujet est appropriée compte tenu de l'actualité. Le sujet, non technique, permet à chaque candidat de s'exprimer, quel que soit son métier d'origine et ses fonctions.

La question, très transversale, du projet d'administration, nécessitait de mettre en valeur des connaissances managériales et d'animation de projet.

Les correcteurs notent, dans l'ensemble, que le niveau de difficulté du sujet est en adéquation avec le grade d'attaché, d'autant plus pour des candidats internes.

Le dossier est riche et dense, avec une diversité de documents, impliquant un temps de lecture relativement important.

Concernant la forme des devoirs, une partie des correcteurs ont relevé un effort de construction du rapport, avec un formalisme respecté (contextualisation, plan...). Pour un certain nombre de candidats la méthode semble avoir été acquise en préparation au concours.

Sur le fond, beaucoup de candidats se sont contentés de développer les différentes étapes de la gestion de projet, sans pour autant traiter les enjeux.

Peu de copies expriment une analyse critique du sujet. Les solutions opérationnelles, attendues de candidats au concours interne en poste dans les collectivités, ne sont pas ou très peu présentes dans les copies.

Les candidats ne reprennent pas suffisamment le contenu du dossier pour illustrer leurs propos avec des exemples ou des expériences de collectivités. Les documents ne sont pas exploités dans leur globalité.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- veiller à bien hiérarchiser leurs idées,
 - sortir de la méthodologie théorique du mode projet pour une réelle mise en situation professionnelle,
 - utiliser davantage les exemples cités dans les documents pour argumenter leurs propos,
 - soigner l'expression écrite et l'orthographe.
-

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social :

Le sujet, dont le thème correspond bien à l'actualité, est relativement facile pour les professionnels du domaine social, mais ne semble pas si évident à traiter sous toutes ses facettes.

L'énoncé du sujet est clair avec une formulation très pédagogique.

Le dossier, sans difficulté particulière, est constitué de documents récents dans l'ensemble, et pertinents. Une grande partie des connaissances théoriques nécessaires pour répondre à la demande était présente dans les documents proposés.

Le niveau des copies est assez homogène, avec toutefois quelques très bons devoirs cohérents et bien argumentés et quelques copies très faibles.

La plupart des candidats se sont bien appropriés le dossier et ont su repérer les idées essentielles, même si celles-ci n'ont pas toujours été bien exploitées ensuite.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- bien lire le sujet et prendre le temps de réfléchir au plan avant de se lancer dans la rédaction du devoir,
 - veiller à la pertinence des titres et l'équilibre des parties,
 - porter une attention particulière à la rédaction et à l'orthographe.
-

Spécialité animation :

Le sujet est d'actualité et ne présente pas de difficulté particulière.

Concernant la forme des devoirs, les rapports sont dans l'ensemble assez bien structurés.

Sur le fond, les candidats ont majoritairement cerné les enjeux principaux, mais les parties « propositions » révèlent un manque certain de méthode et en conséquence, un manque d'opérationnalité.

Les candidats ont rarement eu un positionnement professionnel clair.

Les correcteurs conseillent aux candidats de travailler la méthodologie de projet.

Spécialité urbanisme et développement des territoires :

Le sujet est intéressant avec une thématique d'actualité. Celui-ci ne présente pas de difficulté particulière.

Le dossier est clair et complet, mais comporte de nombreux documents à lire, qui avaient tous leur importance.

Sur la forme du devoir, le plan en deux parties est présent dans une grande majorité des copies.

Sur le fond, la plupart des candidats ont bien appréhendé les enjeux, mais ont eu des difficultés à définir une méthode de projet et un plan d'action cohérent.

Le dossier n'est pas suffisamment assimilé pour être présenté ensuite de manière structurée et explicite.

Les plans sont souvent trop sommaires et les contenus des parties lacunaires.

Certaines copies révèlent de vrais problèmes de syntaxe, d'orthographe et de gestion du temps.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- se préparer sérieusement à l'épreuve du concours,
 - améliorer la méthodologie afin de bien structurer leurs idées et leur devoir et de mieux gérer leur temps,
 - se positionner en tant que cadre et proposer des solutions et/ou des actions opérationnelles.
 - proposer des titres simples, mais évocateurs.
-

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

3 copies ont ainsi été soumises au jury :

- une copie de l'épreuve de note du concours Externe - spécialité gestion du secteur sanitaire et social, comportant dans l'entête de la note, un nom de ville fictif, non cité dans l'intitulé du sujet ni dans les documents du dossier, ainsi qu'une date différente de celle du jour de l'épreuve.
- deux copies de l'épreuve de rapport du concours Interne - spécialité administration générale : une copie mentionnant un nom de rédacteur fictif dans l'entête du rapport, l'autre mentionnant « Madame X, Chargée de mission... » dans l'entête du rapport également.

Après délibération, la note de 0 sur 20 a été attribuée par les membres du jury aux deux premières copies citées ci-dessus, se substituant alors à la note attribuée par les correcteurs.

Concernant la troisième copie, le jury a décidé de ne pas considérer la mention portée par le candidat comme un signe distinctif et, en conséquence, de maintenir la note attribuée par les correcteurs.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
Administration générale	11,00/20	250	13,00	164	11,00/20	64
Gestion du secteur sanitaire et social	10,00/20	34	13,50	35	10,00/20	15
Animation	10,43/20	18	13,50	16	12,00/20	6
Urbanisme et développement des territoires	11,50/20	34	13,00	18	10,00/20	6
TOTAL		336		233		91

Soit 660 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 7 jours au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A - Déroulement

Sur les 660 convoqués, 653 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1,06 %.

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents
Administration générale	250	246	164	163	64	64
Gestion du secteur sanitaire et social	34	32	35	35	15	15
Animation	18	18	16	16	6	6
Urbanisme et développement des territoires	34	34	18	18	6	6
TOTAL	336	330	233	232	91	91
Taux d'absentéisme	1,79 %		0,43 %		0 %	
	1,06 %					

B – Nature des épreuves et analyse des résultats

Les notes de cadrage des épreuves orales sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Au total, 71 intervenants ont participé à la notation des différentes épreuves orales.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves orales (obligatoires) d'admission entraîne l'élimination du candidat.

1 – Epreuves du concours externe (2 épreuves obligatoires)

a) Un entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant : Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 20 minutes; coefficient 4

b) Une épreuve orale de langue vivante

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale de langue vivante est le suivant : Une épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 minutes avec préparation de même durée; coefficient 1

Résultats de ces épreuves :

SPECIALITES	Epreuve d'entretien					Epreuve de langue vivante (obligatoire)		
	Nbre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	246	11,17	19,00	2,00	9	20,00	3,00	2
Gestion du secteur sanitaire et social	32	11,47	18,00	5,00	0	19,00	4,00	2
Animation	18	11,00	17,00	5,00	0	18,50	5,00	0
Urbanisme et développement des territoires	34	10,25	18,00	3,00	2	18,50	5,00	0
TOTAL	330	11,10	19,00	2,00	11	20,00	3,00	4

Epreuve d'entretien :

133 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 40,3 % des candidats présents.

11 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3,33 % des candidats présents.

Epreuve de langue vivante :

98 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 29,7 % des candidats présents.

4 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 1,21 % des candidats présents.

Observations générales des jurys et conseils aux candidats: au concours externe

Spécialité administration générale : Les profils des candidats sont assez similaires, avec pour beaucoup une formation en droit ou en sciences politiques. Il y a peu de candidats « purs » externes : ils sont nombreux à être en poste ou à avoir eu une expérience dans la fonction publique territoriale. On retrouve toutefois de jeunes diplômés ayant intégrés le service des missions temporaires des centres de gestion, détenant des expériences riches et un potentiel intéressant. Le jury souhaite également valoriser quelques reconversions professionnelles réussies mettant en exergue des parcours atypique souvent bien argumentés.

Le niveau des candidats est relativement correct. Nombreux sont ceux déjà en activité. Ces candidats souhaitent évoluer vers divers profils de poste, sans toutefois, se projeter sur ceux appelant à l'encadrement. Les jurys observent d'une manière générale un manque de connaissances du statut de la fonction publique territoriale.

L'appétence pour le monde territorial doit alors s'exprimer tant sur les connaissances transversales de ce statut que par le développement de la fonction managériale à intégrer dans ses projections de carrière.

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : Contrairement à la spécialité administration générale, les parcours des candidats sont très variés. Les jurys ont remarqué quelques très bons candidats externes avec un fort potentiel.

Spécialité animation : Le jury a constaté que plusieurs candidats externes, déjà en poste dans la fonction publique territoriale, ont fait de meilleurs entretiens que les « vrais » externes. Dans l'ensemble, le statut de la fonction publique territoriale et ses évolutions sont mal connus.

Le niveau général de l'ensemble des candidats de la spécialité est assez hétérogène avec des profils d'experts dans leur domaine de compétences mais manquant d'ouverture et de culture globale.

Spécialité urbanisme et développement des territoires : Le niveau des candidats est assez disparate. Le jury a constaté que beaucoup de candidats n'ont aucune idée de la fonction managériale.

2 Epreuves du concours interne (1 épreuve obligatoire et 1 épreuve facultative)

a) Un entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant : Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant, sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus de présentation; coefficient 5

b) Une épreuve orale facultative de langue vivante

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale de langue vivante est le suivant : Une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 minutes avec préparation de même durée; coefficient 1

Seuls sont pris en compte pour l'admission les points au-dessus de la moyenne.

Résultats de ces épreuves

SPECIALITES	Epreuve d'entretien					Epreuve de langue vivante (facultative)		
	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de candidats interrogés	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration générale	163	10,52	18,00	5,00	0	69	18,00	2,50
Gestion du secteur sanitaire et social	35	11,00	18,00	5,00	0	12	14,00	5,50
Animation	16	12,84	17,50	5,00	0	2	12,50	10,00
Urbanisme et développement des territoires	18	11,42	18,00	4,00	1	5	13,50	8,00
TOTAL	232	10,83	18,00	4,00	1	88	18,00	2,50

Epreuve d'entretien :

96 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 41,38 % des candidats présents.

1 candidat a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 0,43 % des candidats présents.

Epreuve de langue vivante facultative:

47 candidats ont obtenu une note supérieure à 10 / 20, soit 53,41 % des candidats présents à cette épreuve.

Observations générales du jury et conseils aux candidats au concours interne:

Spécialité administration générale : Les jurys ont observé un niveau très hétérogène des candidats avec quelques profils très différents et intéressants : il note toutefois que le niveau de l'écrit (tous les candidats ont au moins eu 13/20 à la note) ne s'est pas retrouvé au cours de ces entretiens. On distingue principalement deux types de candidats : les candidats ayant une expérience professionnelle exclusivement dans la fonction publique territoriale, experts et compétents dans leur domaine d'attribution, mais faisant souvent preuve d'un réel manque de culture territoriale oubliant alors de mettre en perspectives les enjeux actuels et ceux, bénéficiant d'une expérience diversifiée et enrichissante (entre fonction publique territoriale et activité privée), ayant particulièrement soigné la partie « présentation » et ayant travaillé cette épreuve d'entretien dans sa globalité. Ces candidats ont souvent pu s'extraire de leur parcours en réussissant à le valoriser. Certains entretiens de grandes qualités ont donc été valorisés par le jury à la recherche de ces profils très complets.

Les jurys ont entendu peu de candidats de catégorie B présentant le concours dans le cadre d'une évolution de carrière. Le sentiment du passage de ce concours comme une formalité pour certains candidats s'est encore fait ressentir, le manque de préparation étant alors criant pour ces derniers.

Le jury note également que parmi les nombreux candidats en contrat à durée déterminée sur des missions d'attaché, beaucoup exercent des missions très spécialisées dans de grandes collectivités. Certains ont là encore de réelles difficultés à se projeter et à mettre en perspective les enjeux de la Fonction Publique Territoriale, leur culture territoriale et professionnelle restant insuffisamment diversifiées.

Le niveau attendu par les jurys, suite aux résultats des épreuves écrites et des décisions d'admissibilité, n'est pas constaté. Ceux-ci déplorent une absence de curiosité de la part des candidats, pour de futurs cadres territoriaux, et rappellent que la réussite au concours nécessite, un fort investissement personnel. Les dimensions RH et managériales sont à travailler.

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : le jury a été agréablement surpris par le bon niveau de certains candidats qui ont su se projeter sur de futurs postes dans des domaines différents de celui dans lequel ils exercent actuellement. Les candidats déjà en poste en tant qu'attaché « spécialiste », comme les profils de travailleurs sociaux étaient nombreux et ont pour certains rencontrés de réelles difficultés à se confronter à cet exercice de l'entretien. Toutefois, le jury constate que les candidats n'ont pas les connaissances de bases de la fonction publique territoriale.

Spécialité animation : les candidats ont pour certains des connaissances managériales intéressantes, mais ont toutefois des difficultés à se projeter sur certains postes.

Spécialité urbanisme et développement des territoires : le jury, déçu des entretiens, a observé qu'un nombre important de candidats à ce concours interne étaient « de jeunes fonctionnaires ». Les meilleures prestations s'avèrent être celles de candidats ayant occupés différents postes. Le jury parle également de la déficience de certaines prestations et invite les candidats à se préparer plus sérieusement pour la future organisation.

3 Epreuves du troisième concours (1 épreuve obligatoire et 1 épreuve facultative)

c) Un entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales

L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé; coefficient 5

d) Une épreuve orale facultative de langue vivante

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale de langue vivante est le suivant : Une épreuve orale facultative de langue vivante comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 minutes avec préparation de même durée; coefficient 1

Seuls sont pris en compte pour l'admission les points au-dessus de la moyenne.

Résultats de ces épreuves

SPECIALITES	Epreuve d'entretien					Epreuve de langue vivante (facultative)		
	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de candidats interrogés	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration générale	64	11,60	17,00	4,00	1	43	19,25	3,50
Gestion du secteur sanitaire et social	15	12,20	17,50	8,00	0	5	13,00	5,00
Animation	6	12,00	18,00	6,00	0	3	19,00	7,50
Urbanisme et développement des territoires	6	8,50	13,00	4,00	1	4	17,00	8,00
TOTAL	91	11,52	18,00	4,00	2	55	19,25	3,50

Epreuve d'entretien :

30 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 32,97 % des candidats présents.

2 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 2,20 % des candidats présents.

Epreuve de langue vivante facultative:

35 candidats ont obtenu une note supérieure à 10 / 20, soit 63,64 % des candidats présents à cette épreuve.

Observations générales du jury et conseils aux candidats au 3^{ème} concours :

Spécialité administration générale : Le jury a observé une grande diversité dans les parcours des candidats, avec des formations et expériences professionnelles très variées et riches. Certains d'entre eux ont exercé en dehors de la fonction publique territoriale en ayant toutefois de bonnes connaissances de l'environnement territorial, ce qui révèle l'intérêt particulier et la curiosité certaine de ces candidats.

Néanmoins, le jury déplore le fait que de nombreux candidats exerçant actuellement en collectivité sur des postes de catégorie A ou B, ont des connaissances insuffisantes de la fonction publique territoriale.

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social : D'une manière générale, les candidats étaient très diplômés et leur prestation d'un niveau très correct.

Spécialité animation : Le jury observe des candidats avec des parcours intéressants.

Spécialité urbanisme et développement des territoires : Le jury tient à souligner là encore un niveau très insuffisant des candidats dans cette spécialité.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes au concours externe et au concours interne, dans la limite de 25 % ou d'une place.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

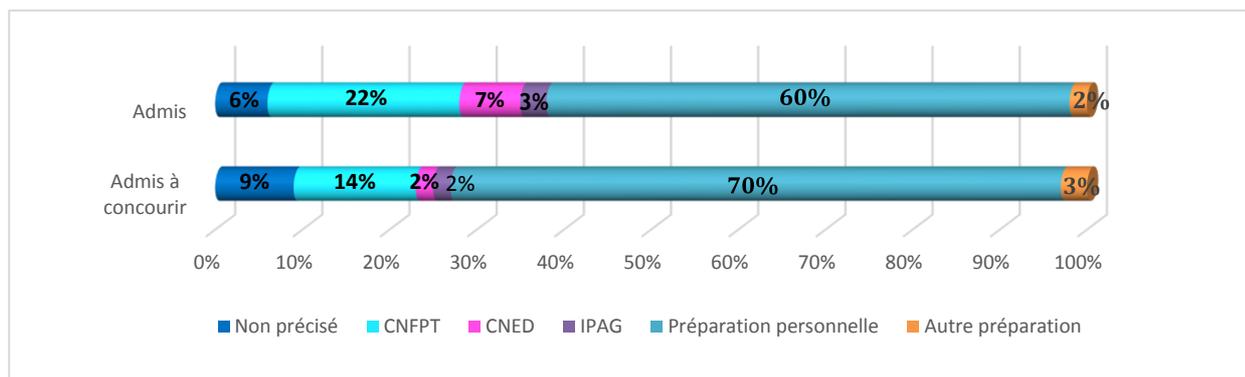
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis
Administration générale	12,13	114	12,83	57	13,14	25
Gestion du secteur sanitaire et social	10,56	19	13,89	12	12,56	7
Animation	12,08	7	14,89	4	16,44	2
Urbanisme et développement des territoires	12,46	13	13,44	7	10,28	4
TOTAL		153		80		38

Soit 271 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 271 candidats admis :

- 164 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves, soit 60,5 %,
- 59 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT, soit 21,8 %,
- 20 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNED, soit 7,4 %,
- 9 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec l'IPAG, soit 3,3 %,
- 4 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation autre, soit 1,5 %
- 15 n'ont rien renseigné quant à leur préparation, soit 5,5 %.



Les 271 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour

- 71 % de niveau I (bac + 5),
- 20 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 6 % de niveau III (bac + 2),
- 3 % de niveau IV (bac).

Ces informations ont été retranscrites à partir des éléments communiqués par les candidats au moment de leur inscription au concours.

V - Conclusion

La session 2016 du concours d'attaché territorial s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le jury souhaite, pour conclure, attirer l'attention des candidats sur différents points permettant aux futurs candidats de mieux se préparer pour la prochaine session.

Les membres du jury constatent encore un manque de curiosité intellectuelle s'agissant de l'environnement territorial dans lequel le futur cadre doit évoluer. En effet, les textes régissant la Fonction Publique Territoriale, les enjeux actuels et à venir sont insuffisamment appréhendés. Certains candidats manquent parfois des savoirs fondamentaux indispensables à tout fonctionnaire (missions et compétences des collectivités territoriales) et doivent également et impérativement approfondir la dimension « RH » afin de mieux se projeter sur les missions du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Ils observent également, de manière générale, un manque de curiosité du candidat en dehors de son propre domaine d'activités. Ce dernier doit au contraire démontrer un intérêt pour tous les secteurs d'activités d'une collectivité territoriale.

Le jury relève que de trop nombreux candidats éprouvent encore de réelles difficultés à se projeter et à se positionner comme futur encadrant. Le jury insiste sur les connaissances nécessaires à l'exercice de la fonction managériale. En effet, l'encadrement ainsi que la coordination d'équipe sont des activités inhérentes à l'exercice des missions d'un cadre territorial.

Enfin, les candidats qui ont bénéficié d'une préparation via un organisme de formation (CNFPT ou autre) doivent également savoir se différencier et personnaliser leur prestation.

Au terme de l'ensemble des opérations de ce concours, le Président du jury tient à remercier vivement les correcteurs, examinateurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis le bon déroulement des épreuves. Le jury souligne également la richesse de cette participation qui permet à chacun de se nourrir des expériences entendues, l'audition des candidats renvoyant ainsi certains d'entre eux à leur responsabilité d'employeurs dans l'accompagnement des agents souhaitant une évolution de carrière.

Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade d'attaché et permettra des recrutements de lauréats ayant démontré les capacités et aptitudes attendues d'un futur cadre.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 13 novembre 2017

Le Président du jury
Gwénaél LEBLONG-MASQUET
Directeur Général des Services
Institut d'Etudes Politiques de Rennes

Concours d'attaché territorial : les chiffres de la session 2016

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL
Administration générale	112	58	26	196	2087	2287	238	4612	1031	1520	163	2714	11,00	13,00	11,00	250	164	64	478	12,13	12,83	13,14	114	57	25	196
Gestion du secteur sanitaire et social	20	11	7	38	248	469	42	759	131	333	32	496	10,00	13,50	10,00	34	35	15	84	10,56	13,89	12,56	19	12	7	38
Animation	8	3	2	13	118	213	27	358	56	152	20	228	10,43	13,50	12,00	18	16	6	40	12,08	14,89	16,44	7	4	2	13
Urbanisme et développement des territoires	13	7	4	24	369	184	26	579	177	119	16	312	11,50	13,00	10,00	34	18	6	58	12,46	13,44	10,28	13	7	4	24
TOTAL	153	79	39	271	2822	3153	333	6308	1395	2124	231	3750				336	233	91	660				153	80	38	271